

Commune de ADON

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il est présenté avec la reprise des résultats 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **107 044,47 €**.

◆ Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	36 559,47 €
13 - Subventions d'investissement	40 485,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
Total	107 044,47 €

→ 10 – Dotations, fonds divers et réserves

En 2024 la commune perçoit le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2022 et compte-tenu du résultat déficitaire, le besoin en financement de la section d'investissement est couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement.

→ 13 – Subventions d'investissement

La commune percevra des subventions pour l'étude de faisabilité Géothermie, pour les travaux d'accessibilité PMR à l'école et pour le remplacement de l'éclairage public.

◆ Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 150,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	19 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	55 618,67 €
001 - Solde d'exécution de la section	18 575,80 €
Total	107 044,47 €

→ 16 – *Emprunts et dettes assimilées*

Deux emprunts sont en cours :

- Place de l'église : fin en avril 2025
- Voirie : fin 2029

Remboursement du financement du tracteur

→ 20 – *Immobilisations incorporelles*

La commune a renouvelé, en 2020, pour 3 ans, son contrat avec SEGILOG pour l'utilisation des différents logiciels (comptabilité, payes, état civil ...) et lance l'étude de faisabilité pour la géothermie.

→ 21 – *Immobilisations corporelles*

La prévision pour ce chapitre s'explique par la réalisation de différents travaux :

- Accessibilité PMR à l'école
- Passage en LED de l'éclairage public

Et par la nécessité de conserver des fonds sur la section d'investissement pour un éventuel remplacement de matériel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **339 826.89 €**.

◆ Les recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	137 517,88 €
70 - Produits de services et ventes diverses	6 700,00 €
73 - Impôts et taxes	134 295,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	59 905,01 €
75 - Autres produits de gestion courante	870,00 €
77 - Produits spécifiques	539,00 €
Total	339 826,89 €

→ 70 – *Produits de services et ventes diverses*

Les produits de services correspondent principalement au remboursement, par le SIIS Adon-La Bussière, des charges d'eau, d'électricité et de fioul domestique pour l'école ainsi que la redevance d'occupation du domaine public France télécom et Enedis.

→ 73 – *Impôts et taxes (fiscalité)*

La fiscalité est la recette la plus important pour la commune ; les taux d'imposition votés pour 2024 :

Taxe foncière du bâti : 32.44 %
Taxe foncière du non bâti : 50.16 %
Taxe d'habitation : 12.78 %

A la fiscalité s'ajoutera la taxe sur les pylônes et la taxe additionnelle aux droits de mutations.

→ 74 – *Dotations, subventions et participations*

Les dotations sont stables.

→ 75 – *Autres produits de gestion courante*

Les recettes correspondent à la location de la salle polyvalente et de l'étang.

→ 77 – Produits spécifiques

Cette recette correspond au remboursement de la taxe d'habitation payée en 2023 pour le logement et le garage pour lesquels a été demandé un classement en locaux professionnels.

◆ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2024
011 - Charges à caractère général	155 146,89 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	68 850,00 €
014 - Atténuations de produits	14 945,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	70 150,00 €
66 - Charges financières	735,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
Total	339 826,89 €

→ 011 – Charges à caractère général

La prévision pour ce chapitre s'explique par les dépenses liées à toutes les charges à caractère général (énergie, assurances...), aux travaux d'entretien des différents bâtiments et par la nécessité de conserver des fonds sur la section de fonctionnement.

→ 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Effectif de la collectivité : 3 agents à temps non-complet dont 1 en disponibilité et 1 agent à temps complet

- Service administratif : 1 agent à 16/35^{ème}
- Service technique : 1 agent à 4/35^{ème}(en disponibilité), 1 agent à 35/35^{ème}

→ 014 – Atténuation de produits

La prévision sur ce chapitre est stable.

→ 65 – Autres charges de gestion courante

La prévision la plus significative pour ce chapitre correspond à la participation versée au SIIS.

→ 66 – Charges financières

Le montant d'intérêts d'emprunt est en baisse.